AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Du vendredi 13 novembre à 10 h 00 au lundi 14 décembre 2026 à 16 h 00

Projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) multi-sites « Les Communes » sur le territoire de la commune de Montady

1) Objet de la participation :

Il est organisé une participation du public par voie électronique sur le projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) multi-sites « Les Communes », sur le territoire de la commune de Montady. Le projet de ZAC multi-sites « Les Communes » à Montady vise à développer une offre diversifiée de logements et à renforcer la centralité communale par la création d'espaces publics structurants.

2) Autorité compétente et décision envisagée

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à la création de la ZAC multi-sites « Les Communes » est le conseil municipal de Montady, dont le siège est situé à la mairie de Montady, 3 avenue des Platanes, 34310 Montady.
Téléphone : 04 67 90 50 87
Courriel : urbanisme@montady.com

3) Période de participation

La participation sera ouverte **du vendredi 13 novembre 2026 à 10 h 00 au lundi 14 décembre 2026 à 16 h 00 inclus.**

4) Composition du dossier soumis à participation

Le dossier mis à disposition comprendra :

- le projet de dossier de création de la ZAC comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- le bilan de la concertation préalable arrêté par délibération du conseil municipal du 10 septembre 2026 ;
- l'arrêté municipal de PPVE ;
- une note présentant les textes applicables à la participation du public, son articulation avec la procédure administrative de création de la ZAC, la décision susceptible d'intervenir à son issue, l'autorité compétente pour la prendre, ainsi que les autres autorisations nécessaires à la réalisation du projet dont le maître d'ouvrage a connaissance ;
- le cas échéant, les autres avis obligatoires émis sur le projet.

5) Modalités de la consultation du dossier par voie électronique

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de la participation sous forme électronique à l'adresse suivante :

https://montady.fr/urbanisme/

6) Modalités de la consultation du dossier sur support papier

Le dossier soumis à la participation du public pourra être consulté sur support papier, sur demande, au siège de l'autorité compétente, situé à la mairie de Montady, ainsi que dans les espaces France Services dans les conditions prévues par la réglementation.
Les demandes devront être présentées au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la clôture de la participation.
Le dossier sera mis à disposition du demandeur au plus tard le deuxième jour ouvré suivant la présentation de sa demande, au lieu et aux horaires qui lui seront indiqués.

7) Observations et propositions du public

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra adresser ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante :

zac.montady.ppve2026@gmail.com

Seules les observations et propositions reçues pendant cette période seront prises en considération dans le cadre de la présente participation.

8) Evaluation environnementale du projet

Le projet de création de la ZAC multi-sites « Les Communes » est soumis à évaluation environnementale et comprend une étude d'impact. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Occitanie a émis un avis le 16 octobre 2025, sous la référence n° 2025APO128. L'avis de la MRAe et l'étude d'impact pourront être consultés sous format électronique à l'adresse internet indiquée au point 5), ainsi que sous format papier dans les lieux et selon les modalités précisées au point 6) du présent avis.

9) Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires relatifs au projet et à la procédure de participation du public peuvent être obtenus auprès du service urbanisme de la commune de Montady :
Sur place ou par courrier : Mairie de Montady, 3 avenue des Platanes, 34310 Montady
Par voie électronique : urbanisme@montady.com
Par téléphone : 04 67 90 50 87
Les renseignements pourront être obtenus pendant toute la durée de la participation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, aux jours habituels d'ouverture de la mairie.

10) Suites de la participation

À l'issue de la participation du public par voie électronique, la commune de Montady procédera à l'examen des observations et propositions recueillies et établira une synthèse précisant celles dont il aura été tenu compte. Le projet de création de la ZAC multi-sites « Les Communes » pourra, le cas échéant, être adapté pour tenir compte des contributions du public et des avis émis dans le cadre de la procédure.
Après prise en considération des résultats de la participation, le conseil municipal de Montady sera appelé à se prononcer sur l'approbation du dossier de création et la création de la ZAC. Au plus tard à la date de publication de cette décision, la commune mettra à disposition du public, sur son site internet et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions recueillies, les contributions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document distinct, les motifs de la décision prise.